



Brioux-sur-Boutonne

MFR de Brioux-sur-Boutonne

La Maison de l'Alternance

Réussir autrement



FORMATIONS :

En Alternance:

- Seconde Générale et Technologique

- BAC Techno ST2S (Sciences et Technologies de la Santé et du Social)

- BAC PRO Services Aux Personnes et Aux Territoires

En Apprentissage

- BAC PRO Optique Lunetterie

- BTS Opticien Lunetier

- LICENCE PRO Optique

- BTS SIO

- Accompagnement VAE

Brioux-sur-Boutonne, le 20 février 2020

Madame, Monsieur,

Nous vous comptons parmi les partenaires de notre établissement et nous vous en remercions.

À ce titre, nous vous rappelons que vous devez vous acquitter du solde de 13% de la Taxe d'Apprentissage et vous trouverez ci-après la nouvelle procédure qui vous permettra de pouvoir nous faire bénéficier directement du « solde 13% » de la Taxe d'Apprentissage.

La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage introduite par la loi « Avenir Professionnel » du 5 septembre 2018 a modifié les règles applicables à l'ensemble du financement de la formation professionnelle.

Désormais les entreprises doivent verser :

- 87 % à l'OPCO (ex OCTA) de l'entreprise au sein de la nouvelle Contribution Unique à la Formation Professionnelle et à l'Alternance (voir modalités auprès de votre OPCO).
- **Un « solde 13% » de la taxe d'apprentissage, directement payé aux écoles habilitées (figurant sur les listes d'habilitation préfectorales).**

La MFR de Brioux-sur-Boutonne est habilitée* à percevoir ce « solde de 13% ».





Brioux-sur-Boutonne

MFR de Brioux-sur-Boutonne

La Maison de l'Alternance

Réussir autrement



FORMATIONS :

En Alternance:

- Seconde Générale et Technologique

- BAC Techno ST2S (Sciences et

Technologies de la Santé et du Social)

- BAC PRO Services Aux Personnes et

Aux Territoires

En Apprentissage

- BAC PRO Optique Lunetterie

- BTS Opticien Lunetier

- LICENCE PRO Optique

- BTS SIO

Accompagnement VAE

Vous pouvez effectuer votre paiement dès à présent (voir engagement de versement ci-joint), celui-ci devant nous parvenir **avant le 31 mai 2020** :

- Par **voie postale** à **MFR de BRIOUX-sur-BOUTONNE**
47, avenue de Poitiers
79 170 BRIOUX-sur-BOUTONNE
- Ou par **virement bancaire** à l'aide du RIB que vous trouverez ci-joint (mention pour le bénéficiaire : TA).

Suite à votre règlement, nous vous ferons parvenir un reçu libératoire conformément à la législation en vigueur. Ce reçu vous permettra d'attester de votre paiement auprès de l'organisme collecteur (votre OPCO en 2020 puis l'URSSAF).

La méthode de calcul du « solde 13% » de la TAXE D'APPRENTISSAGE 2020 :

⇒ La masse salariale de 2019 x **0,68 % (taxe apprentissage)** x 13% = « Solde 13 % »

En versant le solde 13 % de la taxe d'apprentissage à notre établissement, vous contribuerez au financement de dépenses de fonctionnement et d'investissement en matériel pour nos formations initiales, technologiques et professionnelles.

Dans le cadre de la réforme de l'apprentissage, le fléchage que vous effectuerez en faveur de la **MFR de Brioux-sur-Boutonne est essentiel**, permettant à notre établissement d'être en parfaite adéquation avec le milieu professionnel dans lequel s'investissent les apprenants.

Vous remerciant de prendre en considération notre demande, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Anne PIRIOT
DIRECTRICE

* La liste des établissements a été arrêtée par le Préfet de Région au 31/12/19



47 avenue de Poitiers 79170 BRIOUX SUR BOUTONNE Tél 05 49 07 36 40 Fax 05 49 07 36 45 E-mail : mfr.brioux@mfr.asso.fr
Siret 337 694 897 00014 APE 8532 Z Numéro de Formation continue 54790026579

REUSSIR AUTREMENT

Etablissement privé sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture et sous Convention avec le Conseil Régional





Brioux-sur-Boutonne

MFR de Brioux-sur-Boutonne

La Maison de l'Alternance

Réussir autrement

ENGAGEMENT DE VERSEMENT



FORMATIONS :

En Alternance:

- Seconde Générale et Technologique

- BAC Techno ST2S (Sciences et Technologies de la Santé et du Social)

- BAC PRO Services Aux Personnes et

Aux Territoires

En Apprentissage

- BAC PRO Optique Lunetterie

- BTS Opticien Lunetier

- LICENCE PRO Optique

- BTS SIO

Accompagnement VAE

Votre entreprise (en jaune partie à remplir)

Raison sociale :

SIRET :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Nom de la personne en charge de la TA dans votre structure :

.....

Tel :

Mail :

Montant du versement : € (avant le 31 mai 2020)

Pour nous permettre de suivre votre contribution, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce document dûment complété dès que possible.

Par mail : anne.piriot@mfr.asso.fr

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter par téléphone au **05.49.07.36.40**

Madame ANNE PIRIOT (Direction)

Madame ALEXANDRA BOIRE (Comptabilité)

Madame VIRGINIE NIVELLE (Pôle apprentissage)

Vous remerciant par avance pour votre contribution à nos formations,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Anne PIRIOT
DIRECTRICE

